

DECRET N° .2009-134..DU .20. AVRIL 2009

Chargeant Monsieur **Joseph AHANHANZO**,  
Ministre de la Réforme Administrative et  
Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur  
**Félicien Chabi ZACHARIE**, Ministre des  
Enseignements Maternel et Primaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-131 du 19 avril 2009, chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 19 avril 2009.

DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du 20 au 24 avril 2009, Monsieur **Joseph AHANHANZO, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle**, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Félicien Chabi ZACHARIE**, pendant son absence ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 avril 2009

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,  
le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale,



**Issifou KOGUI N'DOURO**

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – MEMP 4 – MESRS 4 – Autres  
Ministères 23 – Départements 12 – JO 1.